



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU LYCEE ALEXANDRE DUMAS

Lycée Français de l'Étranger en République d'Haïti

Rue Marcadieu, Bourdon,
B.P. 2213 PORT-AU-PRINCE

TEL : (509) 29 40 61 42
Cour élec : ape.lad.haiti@gmail.com

024/APE/2017-2018/SN-

Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'APE du vendredi 8 décembre 2017

Présents :

APE : Sylvain Ngamy – Thierry Attié – Mélissa Blanchard – Katia R Dumas – David Stephenson – Vavita Leblanc – Françoise Gonzales

Administration : François Fachan, Proviseur – Patrick Bogeat, Directeur du Primaire – Marcel Desplan, DAF

Ambassade de France : Monsieur Laurent Bonneau, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France

APELAD : Marc Lee Michel

Excusés :

APELAD : Hélène Laraque - Hildegonde Amilcar

Marie Bonnard, Conseillère consulaire

APE : Pascale Bussenius - Françoise Behrmann

Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 17h00.

ORDRE DU JOUR:

1. Accueil et propos d'ouverture
2. Lecture, correction et approbation :
 - Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mai 2017
 - Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 8 juin 2017
3. Projet de budget 2018
4. Préparation de la prochaine Assemblée générale Ordinaire
5. Questions d'intérêt général.

Monsieur Sylvain Ngamy souhaite la bienvenue aux participants et remercie chacun de leur présence, tout en regrettant la faible participation de l'APELAD.

Il fait un état des lieux. L'APE est actuellement très préoccupée par la suppression des postes d'expatriés qui met en jeu la qualité de l'enseignement fourni à nos élèves. Des actions sont menées afin d'activer les réseaux, des groupes de parents se mobilisent afin de rédiger une lettre qui sera envoyée à l'AEFE et une pétition circule sur les réseaux sociaux qu'il est demandé à tous de signer. Cependant des mesures doivent aussi être envisagées pour éviter que ces suppressions ne déstabilisent le fonctionnement du lycée.

Travaux de réhabilitation du lycée

Des difficultés ont été rencontrées avec le Dossier de Consultation pour les Entreprises (DCE) qui n'était pas complet, ce qui retarde l'avancée des travaux. Les derniers documents transmis par la firme d'architecture ont été transmis à Mme Brisson pour vérification et une réunion devra être planifiée avec le représentant de la firme afin d'éclaircir les malentendus et poursuivre avec le processus.

Compte tenu des nouvelles mesures prises par L'AEFE, qui vont sans doute affecter notre budget, le président se demande s'il ne faudrait pas repenser la taille du projet de réhabilitation.

Négociations salariales

Des négociations ont eu lieu cette semaine et compte tenu des nouvelles contraintes budgétaires une augmentation de 3% a été consentie, ce qui représente le mieux que l'on puisse faire.

Présentation du Budget

Le DAF, M. Desplan présente le budget 2018. L'exécution du budget est la suivante :

Développement des charges :

Le montant net des dépenses arrêtées s'élève à 8, 046, 019.-USD.

- Service général

- ▀ Les dépenses de fonctionnement hors chapitres spéciaux sont arrêtées à 4, 354, 019.06 \$.

- **Chapitres spéciaux** (projet d'établissement, centre d'examen, formation continue, voyages scolaires, activités péri éducatives)

- ▀ Les dépenses de fonctionnement chapitres spéciaux sont de 323, 454.57 \$.

- Dépenses en capital

- ▀ Les dépenses en capital sont arrêtées à 155, 420.58\$.

La répartition des dépenses est la suivante :

- 32% pour les salaires et honoraires
- 22% pour le fonctionnement
- 46% pour les immobilisations

Développement des produits :

Le montant net des recettes s'élève à 8, 369, 473.57 \$.

- Recettes de fonctionnement:

- ▀ Les recettes de fonctionnement hors chapitres spéciaux sont arrêtées à 4 546 019,00 \$.

- Recettes chapitres spéciaux

- ▀ Les recettes de fonctionnement chapitres spéciaux sont arrêtées à 323 454,57 \$.

Les recettes proviennent :

- des usagers
- des subventions de l'état français
- divers

Prévision du budget pour l'exercice 2018 :

Total recettes classe 7: 8 369 473, 57 \$

Total dépenses classe 6: 8 369 473, 57 \$

Soit un calcul de l'exercice 2018 (classe 7- classe 6) = 0

Le montant de l'emprunt s'élève à 3 500 000 \$

Les prévisions tiennent compte de 84 nouveaux élèves

3% d'augmentation ont été appliquée sur les frais d'écolage

Le budget tient compte de la suppression des 3 postes d'expatriés remplacés par 6 résidents à coûts partagés.

Dans le cas où seulement 3 résidents sont accordés, le surplus sera réinjecté dans le budget.

Dans Le budget 2018 certaines coupures ont pu être réalisées car plusieurs dépenses d'investissement avaient été effectuées par le DAF précédent.

Le président remercie M. Desplan.

Préparation de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017.

Thierry Attié fera la présentation du budget 2018.

Le président demande à M Bonneau d'intervenir.

M. Bonneau souhaiterait que les travaux de réhabilitation se fassent au plus vite afin que le lycée puisse donner une meilleure image. Concernant les suppressions de postes d'expatriés, il souligne que le retrait se fait très vite et recommande que les demandes de postes de résidents se fassent dans les délais afin que le lycée puisse bénéficier effectivement de ces postes.

Il insiste sur l'ouverture du lycée sur les écoles partenaires et ne souhaiterait pas voir le lycée se refermer sur lui-même, d'autant plus que le lycée ne sera plus considéré comme une plateforme pour la coopération, mais comme un satellite. Désormais, ce sera le service de coopération et d'action culturelle qui animera cette coopération.

Présentation du règlement financier

Un règlement financier proposé par le proviseur a été mis en forme par le DAF et sera dorénavant distribué aux familles au moment de l'inscription, afin qu'elles soient conscientes des différents paiements. Il devra être signé par les familles comme engagement auprès de l'administration.

Questions d'intérêt général

M. Michel, représentant de l'APELAD, intervient sur les négociations salariales et demande à ce que l'augmentation qui leur sera accordée soit cumulée et donnée comme un 14^{ème} mois.

M. Ngamy met en garde contre cette approche par rapport aux taxes imposées. M. Michel s'inquiète également du fait que l'augmentation fasse avancer certains employés dans la grille salariale, ce qui les pénaliserait. L'augmentation ne peut être faite au cas par cas souligne le DAF.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 19h30